

Section Inspection

ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE**N° 3-1745 rév. 2**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

MECA-CONTROLE BOURGOGNE
8 rue Saint Antoine
21400 CHAMESSON

SIREN : 809517675

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : C*

Un organisme de type C est un organisme fournissant des services d'inspection autres que de tierce partie indépendante à son organisation mère ou à d'autres clients.
A type C body is a body supplying inspection services other than "third party" to its parent organization or to other clients.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-1745 rév. 2

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **01/05/2025**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **30/04/2030**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Environnement - Transport -
Services - Métrologie Légale,
Pole manager - Environment - Transport - Services - Legal Metrology,

DocuSigned by:



B1953E8155854C3...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1745 Rév. 1.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1745 Rév. 1.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-1745 rév. 2

Organisme d'inspection accrédité :

MECA-CONTROLE BOURGOGNE

**8 rue Saint Antoine
21400 CHAMESSON**

PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation en vigueur :

12 - ENVIRONNEMENT / 12.5 - Pulvérisateurs / 12.5.1 - Contrôles périodiques des pulvérisateurs

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
12.5.1a	Pulvérisateurs à rampes	Code rural et de la pêche maritime (article L256-2, Section 2, Chapitre VI, Livre II de la partie réglementaire) Arrêté du 18 décembre 2008 modifié relatif aux modalités de contrôle des pulvérisateurs à rampe et pour arbres et arbustes pris en application de l'article D. 256-28 du code rural Guide technique du GIP Pulvés pour la réalisation des contrôles de pulvérisateurs
12.5.1b	Pulvérisateurs pour arbres et arbustes	Code rural et de la pêche maritime (article L256-2, Section 2, Chapitre VI, Livre II de la partie réglementaire) Arrêté du 18 décembre 2008 modifié relatif aux modalités de contrôle des pulvérisateurs à rampe et pour arbres et arbustes pris en application de l'article D. 256-28 du code rural Guide technique du GIP Pulvés pour la réalisation des contrôles de pulvérisateurs

12.5.1c	Pulvérisateurs combinés	Code rural et de la pêche maritime (article L256-2, Section 2, Chapitre VI, Livre II de la partie réglementaire) Arrêté du 18 décembre 2008 modifié relatif aux modalités de contrôle des pulvérisateurs à rampe et pour arbres et arbustes pris en application de l'article D. 256-28 du code rural Guide technique du GIP Pulvés pour la réalisation des contrôles de pulvérisateurs
12.5.1d	Pulvérisateurs fixes ou semi-mobiles	Code rural et de la pêche maritime (article L256-2, Section 2, Chapitre VI, Livre II de la partie réglementaire) Arrêté du 18 décembre 2008 modifié relatif aux modalités de contrôle des pulvérisateurs à rampe et pour arbres et arbustes pris en application de l'article D. 256-28 du code rural Guide technique du GIP Pulvés pour la réalisation des contrôles de pulvérisateurs

Section Inspection

Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à
MECA-CONTROLE BOURGOGNE

IMPLANTATIONS	ADRESSE
MECA-CONTROLE BOURGOGNE	8 rue Saint Antoine 21400 CHAMESSON

Date de prise d'effet : 01/05/2025

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1745 Rév. 1.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

Paraphe
CAH